



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taux d'invalidité

Question écrite n° 110019

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les maisons départementales des personnes handicapées. Ces organismes départementaux ont notamment pour mission de déterminer le taux d'invalidité des personnes. Cependant, il semblerait que des disparités existent entre les départements, notamment dans le cadre de l'attribution des 80 % de taux d'invalidité. Dans un souci d'équité, il souhaiterait savoir si une harmonisation nationale des critères d'attribution des taux d'invalidité par les maisons départementales des personnes handicapées est envisageable.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110019

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11771